



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2025-04/13

Nombre de conseillers en exercice :	29	<b>L'an deux mille vingt cinq le 10 avril à 19 heures</b>
présents :	19	le Conseil Municipal de la commune de <b>SAINT-ZACHARIE</b> dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. <b>FABRE Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>
votants :	25	Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 avril 2025
pour :	25	<b>PRESENTS :</b>
contre :	0	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, INES Claude, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlene, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, BOTTERO Emilie, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
abstention :	0	

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme COLETTA Eliane donne procuration à M. INES Claude.  
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à Mme BOTTERO Emilie.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.  
M. CORNU Jérôme donne procuration à M. MERLO Raymond.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à M. MARTIN Gilles.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. FABRE Claude.

#### **ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. INNOCENTI Maxime.  
M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

### **OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE BANDE DE TERRAIN POUR L'ELARGISSEMENT DE L'AVENUE JEAN MOULIN**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et L 1311-10 alinéa 2 ;
- Vu** le code général de la propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables ;
- Vu** la délibération du Conseil de Métropole n° URBA 025- 14326/23/CM du 29 juin 2023 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- Vu** le plan cadastral de la parcelle ;

**Considérant** qu'un permis d'aménager n° 08312024B0002 a été accordé à Mme FERRATO Simone le 1<sup>er</sup> août 2014 pour la création de 3 lots à bâtir et la démolition des bâtiments existants situés avenue Jean Moulin, parcelles section B n°1965 et 2216.

**Considérant** l'emplacement réservé pour voirie n° SZE-4-8 longe la parcelle B1965 ayant pour objet l'élargissement de l'avenue Jean Moulin ;

**Considérant** qu'un accord amiable a été convenu avec Mme FERRATO, propriétaire de la parcelle B1965, pour l'acquisition par la commune d'une bande de terrain d'1,50 m de largeur sur environ 56 m de long, soit 84 m<sup>2</sup> environ à l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'acquérir à l'euro symbolique la bande de terrain d'environ 65 m<sup>2</sup>.
- De classer ces parcelles dans le domaine public routier communal.
- D'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2025.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

**Le Président**



Claude FABRE

**Le Secrétaire**



Gilles MARTIN